



HAL
open science

Formats explicites et présent d'allocution : Paroles yéménites

Samia Naïm

► To cite this version:

Samia Naïm. Formats explicites et présent d'allocution : Paroles yéménites. Langage et Société, 1993, pp.41-61. <halshs-00907113>

HAL Id: halshs-00907113

<https://shs.hal.science/halshs-00907113v1>

Submitted on 18 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

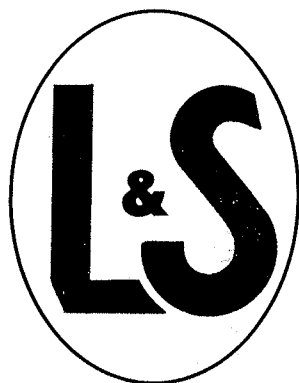


Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

REVUE TRIMESTRIELLE

N° 66

Décembre 1993



Les mondes lexicaux et leur logique
dans des récits de cauchemars
Max REINERT

Performatifs explicites et présent d'allocution.
Parole yéménites
Samia NAÏM-SANBAR

Quelques considérations sur le nom propre
Christian VANDENDORPE

Hans, Jean et Joannes ou les langues du prénom
Marie-Claude CASPER

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

54, boulevard Raspail - 75006 PARIS

LES PERFORMATIFS EXPLICITES ET LE "PRÉSENT" D'ALLOCUTION PAROLES YÉMÉNITES

Samia NAIM-SANBAR
CNRS LACITO

En étudiant la formule d'entrée aux devinettes chez les femmes de Sanaa¹, j'ai été amenée à traiter d'une valeur temporelle de l'*accompli* caractéristique des performatifs explicites². Le syntagme étudié posait un problème d'inadéquation entre le sens induit par les composants linguistiques (morphologique, syntaxique et sémantiques) de l'énoncé et sa valeur pragmatique. Il s'agissait d'un verbe moyen, à la première personne du singulier de la conjugaison suffixale (aspect accompli) suivi d'un pronom suffixe de deuxième personne au cas direct : je + deviner + te. Pour retrouver le sens performatif que revêt l'énoncé dans l'usage, "je te donne à deviner", il fallait dans un même temps en établir les fondements syntaxiques et sémantiques, et justifier l'ancrage du procès, montré "accompli", dans le "présent" de l'acte de parole.

1. Etude du cadre des devinettes présentée aux journées d'étude "Rhétorique du quotidien" (LACITO, département Rhétoriques) en mai 1992, à paraître dans *Rhétorique du quotidien* 1994. La partie consacrée à la formule d'entrée a fait l'objet d'une communication aux Journées d'étude de l'A.F.E.M.A.M, Toulouse juillet 92.
2. Désormais appelés performatifs.

Cette question, plus complexe qu'il n'y paraît, ne semble pas en effet avoir arrêté l'attention des chercheurs en domaine arabe. Les traductions proposées en français pour des énoncés comparables témoignent de ce fait. Elles recourent généralement à deux traductions simultanées dont l'une montre le verbe au "passé composé" et l'autre au "présent" de l'indicatif.

Je prendrai un exemple d'autant plus significatif que l'auteur spécifie dans son étude qu'il s'agit d'énoncés performatifs. Dans sa thèse de doctorat³, Dominique Caubet (1989) définit le performatif « comme un prédicat qui par son énonciation même permet d'accomplir quelque chose », et ajoute « en arabe marocain, du fait de cette notion d'accomplissement, les performatifs seront toujours à la conjugaison suffixale ». Elle donne l'exemple du "verbe qui permet à la conteuse de passer à l'univers du conte" et le fait suivre de deux traductions : *hāzītkum* "j'ai proposé une histoire vous, Je vous raconte"⁴. Dans un article récent (1992)⁵, elle revient sur la question pour préciser « en effet la valeur de performatif est un cas particulier de parfait du présent », et présente à l'appui les exemples suivants : *tfāhamna* ! nous nous sommes compris mutuellement, *on est d'accord* ! ; *qbalt* ! j'ai accepté, *je suis d'accord* ! ; *hāzītkum* "j'ai posé une énigme vous, *je vous pose une énigme*" (le syntagme d'entrée au conte étant le même que celui aux devinettes).

Sans revenir sur la définition donnée par D.Caubet des énoncés performatifs et sur la question de savoir sur quels critères elle se base pour considérer des énoncés tels que "je vous raconte" ou "je suis d'accord" comme des performatifs, je commencerai par m'interroger sur les fondements de l'équivalence relevée dans la traduction française entre le "passé composé" et le "présent" de l'indicatif, à partir des différentes valeurs établies en arabe pour l'accompli concomitant à l'instance de la parole. Je tenterai ensuite à travers l'examen du fonctionnement des performatifs en arabe yéménite, de dégager les caractéristiques linguistiques qui confèrent à la forme verbale une valeur temporelle spécifique.

3. L'auteur donne aussi un autre exemple ou elle semble hésiter pour la traduction dite "bonne" entre le présent et l'imparfait : *gult lak* "j'ai dit à toi", "je te dis(ais)". (p.669).

4. Tout ce qui est souligné dans cette étude doit m'être attribué.

5. Paru en janvier 93.

I. ASPECT ET TEMPS

En arabe, le verbe se présente selon deux formes de conjugaison l'une dite préfixale et l'autre suffixale. Ces deux conjugaisons portent sur le procès nommé par le verbe selon qu'il est envisagé comme non achevé (conjugaison préfixale, aspect inaccompli) ou comme achevé (conjugaison suffixale, aspect accompli) en dehors de toute indication temporelle. Celles-ci sont données par le contexte, la situation d'énonciation ou des éléments auxiliaires (particules verbales)⁶. Accompli et inaccompli peuvent donc être situés dans le passé, le présent ou le futur. Aussi, en l'absence d'indice temporel explicite (adverbe, particules), le procès d'une forme donnée à l'accompli peut-il être rapporté à l'instance de la parole et situé dans le "présent" du locuteur.

I.1. L'Accompli et le "présent"

Dans son étude du rapport des systèmes aspectuels sémitiques à l'expression du temps, M.Cohen (1924) dégage deux valeurs de "présent" pour l'accompli concomitant à l'acte d'énonciation, un "parfait-présent" et un "présent momentané". Les interprétations proposées pour ces deux valeurs tiennent compte du sémantisme verbal et mettent en relief les traits d'"antériorité" et d'"achèvement" du procès, montré accompli, par rapport à l'instance de la parole.

Ainsi pour le "parfait-présent" (ex. arabe classique *māta* "il est mort", arabe algérien, *klit* "j'ai mangé, j'ai fini de manger"), M.Cohen écrit : « Une action exécutée dans le passé peut être envisagée dans son résultat présent : il y a combinaison de temps passé avec celle de durée présente ». Le "parfait-présent" implique donc toujours l'antériorité et l'achèvement.

La valeur de "présent momentané" est commentée de la façon suivante : « L'accompli coïncide avec le présent, soit parce que le simple énoncé de l'action présente équivaut à un accomplissement,

6. C'est une présentation sommaire, nécessairement incomplète. Pour une présentation du système verbal et l'expression du temps dans les langues sémitiques en général et dans les dialectes arabes, voir M.Cohen (1927) et D.Cohen (1981-1984-1989).

soit parce que l'action n'est énoncée qu'au moment même où elle est déjà accomplie »⁷. Selon la catégorie de verbes envisagée⁸, le "présent momentané" renvoie donc soit au seul trait d'achèvement, soit aux deux traits simultanément. Néanmoins, les exemples donnés à l'appui illustrent tous l'actualisation des deux sèmes car ils montrent pour l'essentiel des verbes "moyens" (sentiments, sensations, déplacement). Je ne retiendrai, pour les besoins de cette étude, que ceux qui présentent un verbe conjugué à la première personne : *bağaynāh yir'a* "nous voulons qu'il pisse" ; *aḥtimt* "j'ai chaud" ; *mšīt* "je m'en vais" ; *šḥant* "j'ai chaud", *bkīt* "ça me fait du chagrin" (je pleure), *šba't* "je suis rassasié" ; *'arft* "je sais", *bḡīt nəkmi* "je veux fumer".

La catégorie des "énonciations solennelles et des opérations qui se réalisent par la parole" établie par M.Cohen pour le "présent momentané" -dans laquelle pourraient s'insérer les performatifs- n'est malheureusement pas illustrée par des exemples tirés de l'arabe. Compte non tenu de cette catégorie sémantique de verbes (sur laquelle je reviendrai), il ressort donc que le "parfait-présent" et le "présent momentané" posent le procès accompli antérieurement à la situation de référence que constitue l'acte de parole. La fonction première et immédiate des performatifs étant de modifier la situation des interlocuteurs (Ducrot 1980), le trait "antériorité" est inconciliable avec la définition même de ces énoncés.

Il apparaît également (et par conséquent) que les deux valeurs de "présent" établies par M.Cohen sont susceptibles d'être regroupées sous une même catégorie temporelle qui selon le sémantisme verbal de la forme retiendrai tel ou tel des deux traits sus-indiqués. C'est la perspective adoptée par D.Cohen (1989) dans sa définition du *parfait*.

7. L'auteur poursuit « Cette confusion instantanée, dans le présent, de l'énoncé et de l'accompli se rencontre le plus souvent avec la première et la deuxième personne ; mais la troisième est aussi représentée ».

8. M.Cohen établit pour le "présent momentané" quatre catégories sémantiques de verbes : les verbes qui expriment un sentiment (amour, haine, confiance, etc.) ou une sensation (vue, etc.) ; les verbes propres aux énonciations solennelles et aux opérations qui se réalisent par la parole (serment, vente, etc.) ; les verbes de déplacements (départ, etc.) et les verbes d'évaluation.

1.2. Le parfait

D.Cohen (1989) définit le parfait par le trait d'incidence lui-même caractérisé comme « la mise en relation de l'évènement, comme aboutissement d'un procès, avec la situation de référence »⁹. Il distingue les traits "antériorité"¹⁰ et "achèvement" caractéristiques du parfait, et montre (dans une perspective de morphogenèse dynamique) que les valeurs stative, résultative et incidente dont témoigne le fonctionnement du parfait dans différentes langues, correspondent souvent à des moments successifs d'un même développement. Le résultatif (valeur attachée aux verbes moyens) ne serait ainsi qu'un cas particulier de l'incident et, à la suite de développement divers, la valeur proprement résultative se trouverait "appariée à des expressions actives correspondantes".

A cet effet D.Cohen donne l'exemple du verbe "manger" en arabe marocain qui exprimé par la conjugaison suffixale (aspect accompli) – et non par la forme participiale – met en relief le procès ou l'acte de manger "j'ai mangé" : l'état résultant (je n'ai pas faim) n'est pas signifié par la forme linguistique mais par l'objectif qu'on lui assigne dans la communication.

Je retiens ici la valeur de *parfait* conférée par D.Cohen à l'énoncé "j'ai mangé" bien que, comme il ressort de l'analyse même de l'auteur, seul le sème "achèvement" soit exprimé par la forme linguistique. Pourquoi en effet ne pas attribuer la valeur d'aoriste¹¹ à l'accompli de la forme "j'ai mangé" ?

9. Benveniste (1959) définit le parfait dans des termes comparables : « Nous appelons parfait la classe entière des formes composées (avec avoir et être) dont la fonction [...] consiste à présenter la notion comme "accomplie" par rapport au moment considéré, et la situation "actuelle" résultant de cet accomplissement temporalisé ».

10. L'expression de l'antériorité pour un procès accompli n'implique pas l'usage du parfait, mais, ajoute D.Cohen, « le parfait, de par sa nature même d'accompli incident ne peut poser qu'un évènement antérieur à une situation de référence » (p.120).

11. Lorsqu'il aborde l'étude du "temps situé" D.Cohen (1989) établit pour l'accompli des valeurs différentes selon que l'énoncé relève du récit ou du discours. A cette distinction établie par Benveniste, il ajoute « l'instance de la constatation atemporelle où se manifestent les énoncés généraux [dans le récit et dans le discours] et l'instance prophétique, pour le discours prédictif ». Ainsi dans le récit et par rapport à l'instance de l'énonciation, l'accompli fonctionne comme un aoriste, un narratif. Dans le discours, l'accompli correspond à un parfait, "désignant un procès accompli dans son résultat ou son incidence actuels".

1.3. L'Aoriste

Lorsqu'il traite de l'expression formelle de la concomitance constatée dans la dynamique de plusieurs parlars arabes¹², D. Cohen montre que le sème "antériorité" peut être pris en considération par la langue. Le *parfait* acquiert alors une expression explicite, et la forme ainsi marquée¹³ a pour effet de conférer à la forme accomplie la fonction d'exprimer des événements "achroniques". L'exemple de "j'ai mangé" témoigne, de mon point de vue, de cette dynamique puisque le locuteur opère un choix entre la conjugaison suffixale et le participe actif *wākil* "j'ai mangé". Sur le plan de la concomitance ou de l'incidence, c'est le participe qui revêt la valeur de parfait "je n'ai pas faim", la forme conjuguée étant à l'aoriste.

Si je m'attarde sur la question c'est qu'il me semble que l'extension du modèle "j'ai mangé" peut être à l'origine des équivalences relevées ci-dessus entre "j'ai proposé une histoire vous" et "je vous raconte", "j'ai posé vous" et "je vous pose". Or si en arabe (tout comme en français d'ailleurs) "j'ai mangé" peut être interprété dans une situation de communication déterminée "je n'ai pas faim", dans aucun cas et dans aucune situation la forme peut signifier "je mange" (auquel cas nous aurions eu la conjugaison préfixale, aspect inaccompli). Par glissements successifs des verbes moyens et de la valeur résultative qui leur est propre, aux verbes actifs, on aboutit au rapprochement entre le passé composé et le présent de l'indicatif sur la base du signifié "actuel" communément établi pour ces deux "temps" verbaux.

Sur le plan de la traduction, l'objectif assigné par la communication à l'énoncé "j'ai mangé" mentionné par D. Cohen (= je n'ai pas faim) pourrait être rendu par la juxtaposition du "passé simple" (aoriste) et du "passé composé" (parfait) : "je mangeai, j'ai mangé"¹⁴. La distinction établie par G. Serbat (1988) entre le signifiant "présent" et le signifié "actuel" apporte un nouvel éclairage à la question.

12. Kuwait, Maroc, Egypte, Irak, Liban

13. Cette expression peut se faire par un dédoublement dissymétrique du système aspectuel, c'est à dire qu'elle peut se faire soit seulement pour l'accompli ou pour l'inaccompli soit pour les deux à la fois (D. Cohen 1989, p.183-189).

14. M. Cohen note que la forme nue – abstraction faite du sémantisme verbal – peut aussi bien être interprétée comme un passé simple "je mangeai"

1.4. Le parfait et le *Nunc* du locuteur

L'opposition aspectuelle perfectum / infectum qui selon Meillet aurait donné en latin trois temps à chacun des deux aspects (présent, prétérit, futur) n'est en réalité opérante, pour G.Serbat (1988), qu'entre l'imparfait et le parfait et il est difficile de trouver au parfait, très usuel dans le dialogue, une autre valeur que celle d'un aoriste (à la manière du passé simple en français). Qu'il y ait des verbes (5 % selon l'auteur)¹⁵ qui puissent revêtir la valeur d'un présent parfait n'autorise en rien de trouver dans le perfectum d'un verbe actif un signifié "présent" comme le voulait Meillet. G.Serbat se sert de l'exemple de *vixerunt* pour distinguer l'interprétation contextuelle (maintenant ils ont achevé leur vie) du signifié du temps verbal qui présente le procès achevé (ils vécurent), sans plus. Il montre comment G.Guillaume fonde sa théorie des rapports entre perfectum et imperfectum¹⁶ à partir de la catégorie des verbes moyens.

Dans la conception de Guillaume (1929) en effet, la juxtaposition des deux chronotypes w et x [passé et futur] est une condition nécessaire et suffisante de la conception du présent : « C'est pourquoi, le présent ne compte qu'une forme temporelle qui, appliquée aux deux aspects [tensif et extensif]¹⁷, donne deux constructions : j'aime, j'ai aimé » (Guillaume 1968). Pour G. Serbat (1992) l'approche de Guillaume est sous-tendue par la conception du "présent" comme un point géométrique d'épaisseur nulle qui sépare le passé de l'avenir¹⁸. C'est pour surmonter la difficulté d'un *maintenant* nul à l'analyse qu'on va jouer « sur l'interface [parcelle de passé, parcelle de futur] de cette limite qu'est le *nunc* » du locuteur. En distinguant le signifiant "présent" du signifié "actuel", G. Serbat confère à la forme dite "présent" la caractéristique d'être

15. Les verbes moyens

16. Selon G.Serbat, Guillaume reste très près de l'enseignement de Meillet. Notons que M.Cohen renvoie également à Meillet et établit un parallèle avec le parfait en grec et le passé indéfini en français ("j'ai fait" par opposition avec le parfait défini "je fis").

17. Sur l'axe chronogénétique du temps *in esse*, cf. Guillaume (1968).

18. Idée qui se trouve chez Aristote. Sur la question, se reporter à Guy Serbat 1988 et 1992.

temporellement transparente¹⁹. Le signifié "actuel" qui lui est attribué (par référence au *nunc* du locuteur) étant de caractère essentiellement déictique.

C'est dans cette perspective que j'aborderai les valeurs de l'accompli concomitant à l'instance de la parole dans le parler de Sanaa (Yémen).

1.5. Le parfait et l'aoriste

Les parlars de Sanaa distinguent l'aoriste, du parfait. Le parfait est la forme marquée de la conjugaison suffixale (aspect accompli). Il est précédé par les particules *gad* ou 'ād qui, selon la situation d'énonciation, marquent différents degrés d'antériorité du procès accompli par rapport au *nunc* du locuteur. La particule 'ād équivaut à l'adverbe "à l'instant", la particule *gad* correspond à "déjà, avant".

Dans la terminologie employée par G.Serbat le mot "parfait" est synonyme d'accompli. D.Cohen entend par "parfait" une valeur temporelle de l'accompli incident (1.2). Pour la suite de cette étude je réserve le mot parfait aux contextes dans lesquels le trait "antériorité" est nécessairement impliqué. Lorsque seul le trait "achèvement" apparaît, l'accompli revêt la valeur temporelle d'un aoriste. Par conséquent, le "passé composé" sera employé pour la valeur de parfait et le passé simple pour la valeur d'aoriste. Ces deux valeurs sont mises en parallèle dans le tableau de la page suivante.

L'aoriste montre l'évènement accompli abstraction faite du point de vue du locuteur. Dans les énoncés à l'aoriste, le locuteur qui prononce je rend compte de l'évènement à la manière de l'historien, même si l'évènement rapporté concerne sa propre personne : je est le personnage dont il est question²⁰.

19. Du coup, le "présent" est compatible avec toutes les époques.

20. Dans le n°3 de *Faits de Langues* consacré à La Personne, A.Joly distingue la fonction référentiel (parler de quelqu'un ou de quelque chose) de la fonction prédicative (en dire quelque chose). Dans cette perspective, nous pourrions dire qu'avec l'aoriste le pronom je a pour fonction principale d'être un "support formel à l'apport de prédication" (A.Joly 1994)

Dans les énoncés qui montrent le verbe au parfait, le locuteur qui prononce *je rends compte* du procès accompli à partir du *nunc* de sa parole : maintenant je l'ai [déjà] répudiée" (ex n. 5)

Enfin aussi bien dans les énoncés à l'aoriste que dans les énoncés au parfait, l'évènement est rapporté. Ce trait distingue les énoncés constatifs des énoncés performatifs

PARFAIT		AORISTE
1. gad ḥaraḡt "je suis sortie"	≈	ḥaraḡt "je sortis"
'ādani ḥaraḡt "je viens de sortir"		
2. gadana bsarteh "je l'ai vu"	≈	bsarteh "je le vis"
'ādani bsarteh "je viens de le voir"		
3. gad tḡaddayt "j'ai mangé"	≈	tḡaddayt "je mangeai"
'ādani tḡaddayt "je viens de manger"		
4. gad ragadt "j'ai dormi"	≈	ragadt "je dormis"
5. gad ṭallagtaha bəṭ -talāt "je l'ai répudiée" ²¹	≈	ṭallagtaha bəṭ -talāt "je la répudiai"
6. gad sabbart l-ḡada "j'ai préparé le déjeuner"	≈	sabbart l-ḡada "je préparai le déjeuner"

21. Ce qui ne veut pas dire "je suis divorcé". Pour cela nous avons soit le participe passif *muṭallag* soit un autre verbe *gad sarraḡtaha* "je me suis débarrassé d'elle".

II. CONSTATIF ET PERFORMATIF

Revenant sur l'autocritique austinienne concernant l'opposition performatif / constatif, Récanati (1981) montre qu'elle recouvre une opposition fort importante entre deux grands types d'actes illocutionnaires, distingués par la *direction de correspondance* qui s'établit entre la parole et la réalité. Dans les énoncés constatifs, c'est la parole qui est présentée comme conforme à la réalité²². Dans les énoncés performatifs, c'est la réalité qui est censée se conformer à la parole puisque, dans sa définition la plus large, un énoncé performatif instaure une réalité nouvelle²³, et cela de façon immédiate et directe.

Les énoncés présentés ci-dessus (1.5) décrivent des actions, des sensations, des attitudes. La parole est présentée comme conforme à la réalité selon deux points de vue, celui de l'évènement (aoriste) ou celui du locuteur (parfait).

De la même façon, le test de la direction de correspondance appliqué aux exemples donnés par M.Cohen pour le "présent momentané" (1.1) montre qu'il s'agit d'énoncés constatifs et le "présent" de l'indicatif traduit ici la valeur résultative caractéristique des verbes moyens : *mšit* "je m'en vais", *bkīl* "ça me fait du chagrin" (je pleure), *'arft* "je sais", *bġīl nākmi* "je veux fumer", *baġaynāh yir'a* "nous voulons qu'il pisse" (pour "vouloir" cf.4.1).

Aussi la juxtaposition du "passé composé" et du "présent" de l'indicatif dans l'énoncé "j'ai posé une énigme vous, je vous pose une énigme" (introduction) enfreint – elle doublement au fonctionnement de la langue. Elle accorde à un verbe actif le même traitement qu'à un verbe moyen. Elle change librement la direction de correspondance

22. L'état de chose décrit par un énoncé constatif peut être vrai ou faux..

23. En ce sens un énoncé performatif n'est ni vrai ni faux. Mais dans les énoncés performatifs ce qui est assertée c'est l'acte de parole du locuteur qui dit "je A" : celui-ci n'est ni vrai ni faux, il est.

24. Mais cela ne semble pas poser de problème particulier à l'auteur qui considère comme performatifs des énoncés tels *tfāhamna* ! "nous nous sommes compris mutuellement, on est d'accord", *qbālt* ! j'ai accepté, je suis d'accord (cf.note 2), et comme "pseudo-performatifs" *qnātt* "je me suis ennuyée, je m'ennuie", *skārt* "je me suis saoulé, j'ai trop bu" ainsi que des énoncés interrogatifs *'rāfti lās* "tu sais pour quoi?, ou négatifs *ma 'rāft...*" "je ne sais pas" : la définition même d'un performatif est incompatible avec l'interrogation ou la négation.

de l'énoncé²⁴ : en disant "je vous ai posé une énigme", je décris un état de chose conforme à la réalité, mais en disant "je vous pose une énigme" je ne décris rien, l'état de chose représenté est l'acte de parole lui-même²⁵.

Récanati (1981) distingue par ailleurs les performatifs des autres actes illocutoires qui ont la même direction d'ajustement du point de vue des interlocuteurs. Dans les énoncés déclaratifs performatifs l'état de chose représenté n'est à la charge de personne « l'énonciation est présentée elle-même comme *causant* la réalité de l'état de chose représenté »²⁶.

Cette question est examinée à partir du comportement particulier de performatifs relevés dans le langage dit "ordinaire" et dans des expressions spécialisées dans les actes de parole.

III. LES PERFORMATIFS DANS L'USAGE DE SANAA

Lorsque j'ai distingué le parfait de l'aoriste (1.5) j'ai recouru à des exemples qui montrent un même verbe tantôt précédé des particules *gad* ou *'ād*, tantôt à la forme nue. Les énoncés performatifs et leurs correspondants constatifs sont présentés dans le tableau qui suit de façon contrastive. (tableau page suivante)

3.1. Le comportement particulier des performatifs

Les énoncés performatifs portent, dans les cinq premiers exemples, la marque de la présence de l'allocutaire : le pronom *tu*. Dans les deux derniers exemples l'allocutaire n'est pas formellement représenté mais -comme le précisent les Yéménites- les énoncés *halaft* et *'agsamt* "je jure" sont toujours soutenus dans les pratiques langagières par un geste (la main en direction de l'interlocuteur) ou une mimique (écarquillement des yeux) adressés à l'allocutaire.

25. Puisque c'est l'accompli et non l'inaccompli "je suis entrain de vous poser une énigme" qui est ici employé.

26. Dans les autres actes illocutoires (directifs, promissif, volitifs...) la réalisation de l'état de choses représenté par l'énoncé est différée : elle est à la charge de l'un des interlocuteurs. (Récanati 1981).

CONSTATIFS	PERFORMATIFS
1. gad ʔallagtəʃ bət -talāt ²⁷ "je t'ai déjà répudiée"	ʔallagtəʃ bət -talāt "je te déclare répudiée"
2. gad-əddaytha lak "je te l'ai déjà donnée"	əddaytha lak "je te la donne"
3. gad bə'taliʃ al-ħiğāb "je t'ai déjà vendu le foulard"	bə'taliʃ al-ħiğāb "je te vends le foulard"
4. gad zawwağtak je t'ai déjà donné ma fille	zawwağtak je te donne ma fille en mariage"
5. gad wa'adtəʃ "je t'ai promis"	wa'adtəʃ "je te promets"
6. gad ħalaft "j'ai juré"	ħalaft "je jure"
7. gad 'agsami "j'ai juré"	'agsami "je jure"

La présence de l'allocutaire est donc toujours signifiée soit par une marque linguistique soit par le recours à une déixis gestuelle ou mimique.

Pour reprendre l'exemple du divorce (1.5) le locuteur peut rendre compte de l'acte accompli soit en l'envisageant du point de vue du nunc de sa parole (parfait) soit en le mentionnant accompli de façon achronique (aoriste) :

gad ʔallagtəʃ bət-talāt ≈ **ʔallagtəʃ bət-talāt**
"je t'ai déjà répudiée" ≈ "je te déclare répudiée"

La substitution du pronom tu (-əʃ) au pronom "elle" (-ha), dans l'exemple "je la répudiai" à l'aoriste, ancre automatiquement l'énon-

27. Si par exemple la femme s'avise de revenir dans la maison maritale, l'époux peut lui dire : *ma ġābəʃ gad ʔallagtəʃ bət-talāt* "qu'est-ce qui te ramène, je t'ai déjà répudiée".

cé dans le *nunc* de l'acte de parole : *tallagtəš* [...] ne peut signifier que "je te déclare répudiée". Il en est de même pour les exemples qui ne portent pas de marque formelle de la présence de l'allocutaire : *halaft* et *'agsamt* "je jure", dits sur un ton neutre, c'est-à-dire sans le soutien d'un geste, d'une mimique ou d'une intonation spécifique, sont systématiquement interprétés²⁸ comme précédés de *gad*.

Les performatifs se caractérisent donc par le fait de porter les marques d'une situation d'allocution. Cette caractéristique est corroborée par les contraintes auxquelles sont soumis les énoncés non performatifs. Prenons un autre exemple morpho-syntaxiquement comparable, tel un verbe actif (écrire), fléchi sur la 2^{ème} forme, conjugué à la 1^{ère} p. du sing de la conjugaison suffixale (accompli) et suivi de son complément régi (2^{ème} p.). L'énoncé ainsi décrit n'est admis dans l'usage que précédé de la particule *gad* : *gad kattabtəš* "je t'ai fait écrire". La forme nue, *kattabtəš* est jugée impropre. Elle n'est admise dans aucun contexte. Pour donner l'ordre d'écrire on a nécessairement recours à l'impératif.

Le propre des énoncés performatifs est donc d'instituer (formellement ou par la déixis) une situation d'allocution et de montrer le verbe à l'aoriste.

3.2. L'aoriste et le "présent" d'allocution

L'opposition présence ≈ absence de la particule *gad*, traitée sous (1.5), a permis de distinguer le parfait (précédé de *gad*) de l'aoriste. Les énoncés donnés pour illustrer cette opposition étaient tous de type constatif.

Les énoncés performatifs et leur corollaires constatifs (3.1) confèrent à l'absence de *gad* une double fonction : celle de marquer la valeur temporelle du procès verbal (aoriste), celle d'indiquer la direction de correspondance de l'énoncé (informer la réalité).

Dans les énoncés constatifs à l'aoriste (1.5), le locuteur rapporte l'évènement à la manière de l'historien²⁹. Dans les énoncés perfor-

28. Je dis interprétés car les locuteurs natifs recourent toujours à la particule *gad*.

29. « Personne ne parle ici ; les évènements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'évènement hors de la personne d'un narrateur » (Benveniste à propos des récits historiques).

matifs, le locuteur référent du pronom *je* et l'allocutaire (*tu*) sont tous les deux objet de prédication, concernés par l'évènement acte de divorce, de promesse, de mariage³⁰. Cet évènement synchrone à l'acte de parole s'inscrit dans le *hic et nunc* de l'instance d'allocution : c'est le "présent" d'allocution.

Dès lors que l'acte de parole crée l'évènement, celui-ci peut être rapporté par le locuteur selon son point de vue, *gad ṭallagtaš bāt-ṭalāt* "je t'ai [déjà] répudiai" au parfait ou "passé composé" ; ou simplement comme évènement accompli, *ṭallagtaha* "je la répudiai", au "passé simple" des récits historiques.

IV. L'ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉNONÇANTE

La définition des performatifs donnée par Benveniste (1963) assimile l'énonciateur au locuteur référent du pronom *je* : « [...] un énoncé performatif doit nommer la performance de parole et son performateur »³¹. L'auriste caractéristique des énoncés performatifs qui pose l'évènement abstraction faite du point de vue de l'énonciateur, soulève la question de l'expression de l'engagement de la personne énonçante sur le plan linguistique.

Pour aborder cette question il faut revenir sur la dénonciation faite par Ducrot (1984) de la confusion entre le langage qu'on étudie et le métalangage au moyen duquel on l'étudie. Pour que le linguiste puisse établir la nature du rapport entre le locuteur res-

30. L'exemple du divorce est éclairant sur ce point : *ṭallagtaš bāt-ṭalāt* est une formule conventionnellement attachée à la prononciation du divorce. Les retombées de cet acte de parole concernent aussi bien l'homme qui prononce la formule que la femme. Celui-ci ne peut en effet revenir impunément sur sa décision : pour "reprendre" sa femme il doit recourir à un nouveau rituel qui rende caduc l'acte de répudiation. Cet énoncé constitue l'exemple même dont aurait pu se servir Austin pour illustrer les notions "d'illocution" et de "perlocution" : l'énoncé de la formule est toujours suivi "d'effet" (divorce irrévocable).

31. « Un énoncé est performatif en ce qu'il dénomme l'acte performé, du fait qu'Ego prononce une formule contenant le verbe à la première personne du présent ». Pour Benveniste (1958), le pronom *je* renvoie nécessairement à la subjectivité du locuteur : "est *ego* qui dit *ego*" – et c'est autour de l'instance du discours de *je* que s'organisent les coordonnées temporelles.

ponsable de l'énonciation (L) et l'acte signifié dans un performatif explicite ("je A"), il ne peut, selon Ducrot, reprendre à sa charge l'assertion contenue dans "je.A" : affirmer qu'on accomplit un acte illocutoire ne revient pas à accomplir cet acte. L'explication du rapport de l'énonciateur à l'énoncé performatif doit être recherchée dans les phénomènes de construction délocutive du vocabulaire.

L'appréciation de O. Ducrot est corroborée par les données de l'analyse des performatifs en arabe yéménite. Nous avons en effet vu (sous 3.1) qu'il ne suffisait pas qu'une forme verbale présentât les caractéristiques morpho-syntaxiques révélés par la description des énoncés performatifs pour se prêter au type de construction propre à ces énoncés : montrer le procès à l'aoriste et porter les marques d'une situation d'allocution. Si seuls certains verbes se prêtent à un emploi performatif, il faut intégrer à la description linguistique les données sémantiques qui lui sont nécessaires pour servir de modèle.

Je pose donc pour les verbes performatifs l'existence d'une évolution sémantique consécutive à une dérivation délocutive, qui les aurait amenés à signifier "dire je A" et à dénoter l'acte accompli au moyen de la formule. Dans cette perspective, le rapport de l'énonciateur à l'acte de parole n'est plus appréhendé au niveau de la relation je > A (auquel cas nous aurions eu le parfait, *gad* + forme accomplie). Il consiste en la prise en charge du "dire : je A" : l'aoriste nommant et dénotant l'évènement "je A".

La recherche dans les dictionnaires confirme cet état de fait. En effet, les énoncés performatifs présentés (sous.III) montrent des verbes qu'il est difficile de classer sous des catégories sémantiquement homogènes, et les dictionnaires ne donnent pas pour ces verbes de sens performatif. On relève cependant pour certains verbes des emplois caractérisés par les lexicologues de "tropiques" qui attestent de la valeur illocutoire dont ils jouissent actuellement dans le parler.

4.1. Les verbes performatifs

Il ne s'agit pas d'établir de façon précise les étapes qui président à la dérivation sémantique des verbes performatifs. Cette opération

s'avère dans la plupart des cas impossible. Les verbes présentés ci-dessous illustrent néanmoins cette question dans la mesure où ils témoignent d'emplois rhétoriques anciens qui montrent un écart par rapport au sens courant qui leur est attaché.

“Quitter” > “Déclarer le divorce”

La formule *ṭallagtāš bāt-ṭalāt* “je te déclare répudiée”, revêt aujourd'hui au Yémen un statut quasi-juridique : elle est spécialisée dans la déclaration de divorce et a un caractère irrévocable. Elle est ainsi conventionnellement attachée à l'acte de répudiation.

Dans les dictionnaires le sens commun du verbe *ṭallag* est celui de “laisser, quitter, laisser partir”. Lane (1863) relève cependant un emploi “tropical” du verbe au sens de “divorcer” qu'il décrit de la façon suivante : « he separated his wife from himself [by a sentence of divorce] ». La formule en question (sentence of divorce), ne figure pas chez Lane mais dans la coutume islamique (et dans la quasi-totalité des pays arabes) elle consiste à prononcer trois fois le syntagme constitué par le pronom tu suivi de la forme participiale du verbe : *'anti ṭāligah* “tu [es] séparée”. Cette formule est employée partout au Yémen ; à Sanaa elle existe à côté de l'expression *ṭallagtāš bāt-ṭalāt* (littéralement “je te déclare répudiée par trois fois”).

L'évolution sémantique du verbe *ṭallag* vers le sens qu'il a aujourd'hui dans l'énoncé performatif *ṭallagtāš bāt-ṭalāt*, se présenterait comme suit :

“laisser, quitter (une contrée, une chamelle)” > “quitter, rendre libre (une femme)” > “dire : tu [es] séparée”, formule de divorce prise en charge par le locuteur en présence de l'allocutaire (*'anti ṭāligah*) > dérivation délocutive à partir du syntagme participial, et évolution sémantique avec spécialisation de la forme conjuguée du verbe à la première personne de l'accompli suivie de son complément régi, dans la déclaration de divorce : “je te déclare répudiée”.

“Vendre” > “Conclure l'acte de vente”

Le verbe “vendre” *bā'a* est un dénominatif du lexème *bay'* dont le sens premier est celui d'“échange de biens”. Le verbe ainsi formé

couvrait anciennement dans la langue les deux sens, celui de "vendre" et celui d'"acheter". Selon Lane (1863) la forme nominale est également attestée avec le sens d'"établir le contrat" (*making the contract*) dans des emplois rhétoriques propres à des "pratiques coutumières" (*ḥaḳīqatun 'urfiyyatun*).

La valeur illocutoire que revêt le verbe dans l'énoncé performatif *bə'tališ al-ḥiḡāb* "je te vends le foulard" (cf. III ex 3) trouverait son prolongement dans des modes d'échange traditionnels.

Avec une valeur performative l'énoncé est par ailleurs attesté dans l'une des rubriques de l'inventaire établi par Wright (1896) des occurrences de l'accompli en arabe. Sous cette rubrique, la présence de l'accompli est interprétée de la façon suivante : « A act which is just completed at the moment, and by the very act, of speaking : *'anšadtuka l-lāha* "I conjure thee by God" ; *bi'tuka ḥāda* "I sell thee this" ».

Notons que les deux énoncés donnés par Wright portent la marque linguistique de la présence de l'allocutaire et se présentent à la conjugaison suffixale (aspect accompli) qui est rendue, sur le plan de la traduction, par le "présent" de l'indicatif (cf 3.2).

"Dire" > "Interdire, avertir"

Les énoncés qui suivent ont été relevés dans des pratiques langagières dites de "routines" chez les femmes de Sanaa. Ces énoncés ont dans le parler la valeur d'un ordre ou d'un avertissement adressé à un enfant. Ils montrent trois verbes qui ont en commun de dénoter le fait même de parole "relater, raconter, rapporter", "entretenir, s'adresser à", "dire". Au niveau de leur construction, ils présentent l'ensemble des caractéristiques relevées pour les performatifs. Je ne traite à titre illustratif que du premier verbe.

- *ḥākaytak ḥāda š-ši' mā 'ad taf'aləš marra tāniyah*

je te dis cette chose ne la refais plus une autre fois » "je t'avertis de ne plus recommencer".

- *kallamtəš ḥāda l-kalām mā yitkarrarəš*

je te dis ces paroles (mots) ne soient pas répétées » "je t'interdis de répéter ces paroles".

- *gultalak hāda l-bāb mā yiftahīš*

je te dis cette porte n'ouvre pas » "je t'interdis d'ouvrir cette porte".

ḥākaytak : à la première forme, le verbe *ḥāka* a le sens courant de "raconter, relater, réciter" ; il peut aussi, comme le relève Lane, revêtir à la première et à la troisième forme, *ḥāka*, le sens de "mentionner (le discours de quelqu'un), imiter". A côté de ces valeurs d'usage, Piamenta (1990) relève en arabe yéménite une construction qui confère au sens du verbe la valeur illocutoire d'un arrêté : *al-waraqah taḥki* "the document states".

"Désirer, vouloir" > "Donner l'ordre".

Il s'agit de l'exemple *baḡaynāh yir'a* "nous voulons qu'il paise", donné par M.Cohen (1.3). Cet énoncé présente en effet une certaine ambiguïté car il est susceptible de deux lectures selon que le verbe *bḡy* a le sens de "vouloir, désirer" ou celui de "donner un ordre".

M.Cohen le relève dans le parler daḡīnois (Arabie) et le fait suivre d'un renvoi au chapitre où il traite de l'intention. Après avoir noté que l'expression de l'intention en arabe moderne se fait au moyen des verbes "vouloir", il écrit « Les faits sont souvent délicats à apprécier : il est quelquefois difficile de discerner, quand un imparfait suit un verbe "vouloir", s'il y a pleine expression de la volonté, les deux verbes conservant leur autonomie de sens, ou s'il s'est formé un complexe exprimant la volonté atténuée qu'est l'intention »³².

Les différentes valeurs attestées pour *bḡy* dans les dictionnaires sont ceux de "chercher, rechercher, désirer ou s'efforcer de trouver et de prendre ou d'obtenir ; "procurer, causer, quelque chose à quelqu'un". Lane fait en plus état d'une valeur du verbe au sens d'"agir de façon tyrannique" qui semble dériver de la forme nominale *baḡyun* "le fait d'agir de façon injuste, tyrannique" sens qui stipule une série de dérivations sémantiques : "désirer du mal à quelqu'un" > "envier" > "agir de façon tyrannique" (car l'envieux agit de la sorte envers l'autre) > "agir avec orgueil ou mépris".

32. L'intention "se rapporte à un moment futur généralement plus éloigné que le plus proche futur".

Pour que l'énoncé *bağaynāh yir'u* puisse être soumis à une lecture performative, "nous donnons l'ordre qu'il paise", il faut que le verbe employé à la 1ère personne en soit venu à signifier "donner un ordre" et à dénoter l'acte accompli au moyen de la formule³³.

"Deviner" > "donner à deviner"

Il s'agit du syntagme d'entrée aux devinettes chez les femmes de Sanaa *hziṭāš*. Ce syntagme montre qu'un verbe moyen comme "réfléchir, considérer, deviner" peut à la suite d'une évolution sémantique en rapport avec l'utilisation du verbe à la 1ère personne de la conjugaison suffixale (accompli), comme formule d'entrée aux séances de divination, acquérir le sens de "dire je X" et recouvrir un sens performatif³⁴. Dans le cas précis la spécialisation de la formule dans l'ouverture des séances de devinettes a eu pour effet de transformer je + deviner + te (régime direct), en "je te donne à deviner" (régime indirect) qui décrit une opération³⁵ et dénote l'acte qui consiste à ouvrir le jeu.

V. CONCLUSION

Dans sa cinquième conférence Austin (1962) s'interroge sur l'existence de critères grammaticaux ou lexicographiques qui permettent de reconnaître l'énonciation performative de l'énonciation constative. La question du "temps" verbal est revue à la lumière des différentes valeurs que peut revêtir le "présent" de l'indicatif. En l'absence de critères linguistiques qui permettent de distinguer le "présent d'habitude" et le "présent historique" du "présent" propre aux énonciations performatives, Austin se résoud à établir

33. Un parallèle peut être établi avec le verbe "souhaiter" en français qui acquiert par dérivation délocutive une valeur performative dans "je te souhaite de bonnes vacances" (Ducrot 1984, p.201-202).

34. Cf. ci-dessus note 1.

35. De la même façon que pour le verbe français "s'excuser" qui du sens de "excuser quelqu'un" en est venu à dénoter l'acte de "demander pardon", Ducrot (1980) et que pour ordonner au sens de "donner l'ordre" construit avec un complément d'objet indirect au datif, Ducrot (1984).

la distinction avec le "présent continu" en anglais : « on n'emploie pas les performatifs au présent continu ».

Pour Récanati (1981) l'ambiguïté entre la lecture performative et la lecture descriptive est essentiellement "de type pragmatique, entre plusieurs valeurs de l'énonciation". La distinction entre les verbes asymétriques et les verbes ordinaires « est qu'ils peuvent à la première personne du présent être employés de façon non descriptive, non qu'ils doivent l'être » : selon le contexte l'énoncé peut recevoir une lecture descriptive (avec un "présent historique" ou un "présent d'habitude") ou une lecture performative.

L'arabe yéménite tel qu'il est pratiqué à Sanaa présente sur ce point l'intérêt de transposer au niveau de la langue les marques formelles (syntaxique grammaticale et sémantique) de la dimension principalement pragmatique des énoncés performatifs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUSTIN J.L. (1970) – *Quand dire, c'est faire*, édition française. Paris, Seuil.
- BENVENISTE E. (1958) – « De la subjectivité dans le langage », *Journal de psychologie*,
- (1959) – « Les relations de temps dans le verbe français », *B.S.L.*,
- (1963) – « La philosophie analytique et le langage », *Les études philosophiques*.
- (1966) – Articles repris dans *Problèmes de linguistique générale*, 1. Paris, Gallimard.
- CAUBET D. (1989) – Grammaire d'une variété d'arabe marocain (F7S), thèse d'Etat Paris VII (non publiée).
- (1992) – « Enigmes marocaines de la région de Fes : Element d'analyse d'une séance », *MAS-GELLAS*.
- COHEN D. (1981) – « Statif, accompli, inaccompli en sémitique », *Actants, Voix et Aspects verbaux*, Presses de l'Université d'Anger.
- (1984) – *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique*. Louvain, Peeters.
- (1989) – *L'Aspect verbal*, Paris, Presses universitaires de France.

COHEN M. (1924) – *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Paris, E.Leroux.

DUCROT O. (1980) – *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

— (1984) – *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

GUILLAUME G. (1968) – *Temps et verbe*, réédition. Paris, H. Champion.

JOLY A. (1994) – « Eléments pour une théorie générale de la personne », *Faits de langues*, n°3.

LANE E.W. (1980) – *Arabic-English Lexicon*, 1863 réimpression. Beyrouth, Librairie du Liban.

PIAMANTA M. (1990) – *Dictionary of Post-classical Yemeni Arabic*, The Netherland, Brill.

→ SERBAT G. (1988) – *Linguistique latine et Linguistique générale*, BCILL 39. Louvain, Peeters.

— (1992) – « Le présent de l'indicatif et la "catégorie" du temps », *Lingua Latina*, Presses Universitaires Paris Sorbonne.

WRIGHT W. A (1974) – *Grammar of the Arabic Language*, 1896 réimpression Beyrouth, Librairie du Liban.

↳ Récanati. F (1981) *Les énoncés performatifs*, Paris, Minuit.

